

FO 7.34 Région d'Yverdon

Informations générales et données techniques

- Canton: Vaud
- Communes concernées: Bonvillars, Chavornay, Grandson, Onnens (VD), Yverdon-les-Bains
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, DDPS, QDT, OFC, OFEV, services spécialisés du canton de Vaud
- Autres partenaires: CFF

Renvois:

Chap. 4.1

OB 4.4 Bern – Kerzers – Ins

Bases:

Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)

Fonction et motif

~~L'augmentation significative de l'offre sur la ligne du pied du Jura en trafic régional et en trafic grandes lignes modifiera profondément l'exploitation ferroviaire en gare d'Yverdon et conduit à une refonte complète de la gare. Des aménagements, liés à l'occupation des voies, des prolongements de quais ainsi que la création d'un quai sont nécessaires.~~

~~Afin d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du trafic marchandises, une nouvelle gare de formation y compris voies de débord s'avère nécessaire. L'accès aux installations à Yverdon-les-Bains est de plus en plus entravé à cause du développement urbain. Le projet devrait s'intégrer au mieux dans le tissu logistique du Nord Vaudois.~~

Projet

~~Aménagement du nœud d'Yverdon : Création d'un quai pour le trafic régional de 220m et prolongement de quais à 420m, adaptation des accès aux quais, modification des têtes est et ouest afin de permettre des parcours simultanés, avec en particulier l'élargissement du pont sur la Thielle, ouvrages sur le canal Oriental; et refonte de la tête de gare du côté de Payerne / Lausanne.~~

~~Gare de formation de la région d'Yverdon-les-Bains : de nouvelles voies de formation avec une longueur de 750m y compris des voies de débord sont à construire dans la région d'Yverdon-les-Bains.~~

Marche à suivre

La Confédération a chargé les CFF, d'entreprendre des études de projet concernant la nouvelle gare de formation à Onnens-Bonvillars/Chavornay en accord avec le canton de Vaud et d'élaborer l'avant-projet. Une coordination avec le plan sectoriel des surfaces d'assoulement doit être assurée.

~~La réalisation est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral.~~

Etat de la décision

ouverte

Mesures et état de la coordination

Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:

- Aménagement du nœud d'Yverdon ;
- Gare de formation de la région d'Yverdon-les-Bains.

CR	CC	IP
♦		♦

Explication des indications

Des mesures de réparation pour le trafic marchandises doivent également être prises en compte lors de l'aménagement du nœud d'Yverdon.

Des mesures d'accompagnement, liés notamment au déplacement du P+R existant, sont à prévoir.

Lors de cet aménagement du nœud d'Yverdon, l'élargissement du pont sur la Thielle devra être coordonné avec le réseau écologique national (REN), zones aquatiques.

Au nord du canton de Vaud, le trafic marchandises se déroule à plusieurs endroits. Du fait de l'urbanisation passée et vu la croissance du volume de trafic en transport régional de voyageurs, ces emplacements décentralisés ne permettent pas d'exploitation rentable à long terme. C'est pourquoi la formation et la séparation des trains de marchandises doivent être déplacées des périphériques ferroviaires de Chavornay, Cossonay, Eclépens, Onnens-Bonvillars, Yverdon-les-Bains et Yvonand vers une nouvelle gare de formation centrale située dans le Nord Vaudois. En conséquence de ce projet, les installations marchandises à proximité de la gare d'Yverdon-les-Bains subiront un changement d'affectation.

Avec l'approbation par l'Assemblée fédérale de l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019, la décision de la construction de la nouvelle gare de formation de la région d'Yverdon a été enterinée.

Les CFF ont examiné différents emplacements envisageables. Les critères d'exploitation indiquent que Chavornay et Onnens-Bonvillars sont les sites les plus susceptibles de fournir pour le transport de marchandises une offre attrayante et compétitive par rapport à la route. Le terrain disponible est suffisamment grand aux deux emplacements étudiés et les deux sites sont situés à proximité d'un accès à la route nationale. Toutefois, l'accès à celui de Chavornay traverserait l'espace construit. Le plan directeur cantonal prévoit un site stratégique de développement d'activités aussi bien à Chavornay qu'à Onnens-Bonvillars. À Onnens-Bonvillars, il est même prévu d'étendre la zone à bâtir. Les autres effets sur le territoire et l'environnement sont comparables pour les deux emplacements.

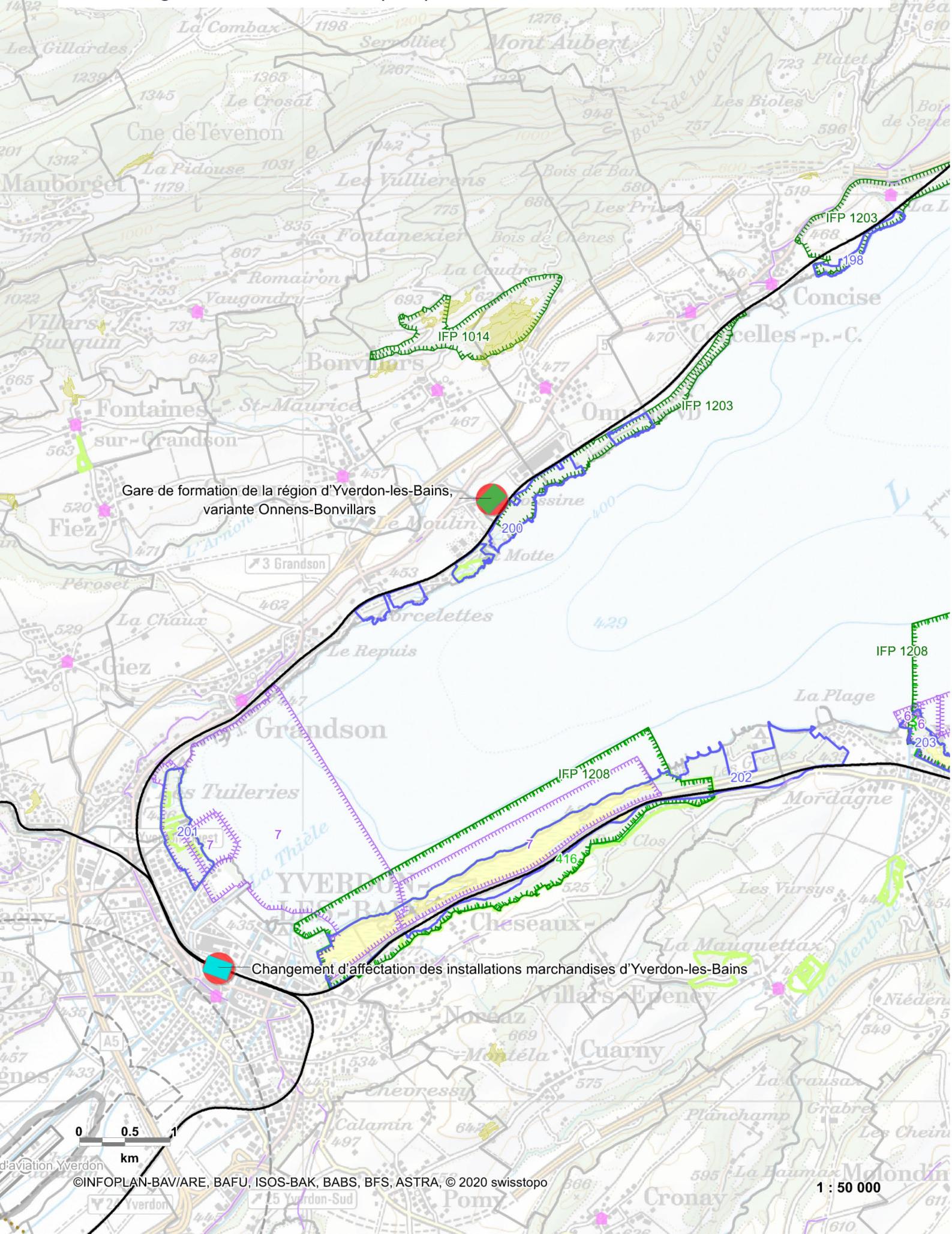
Dans ses adaptations du SIS 2021, la Confédération prévoit de fixer l'emplacement de la nouvelle installation dans le Nord Vaudois. Elle choisira entre les emplacements de Chavornay et d'Onnens-Bonvillars en fonction des réponses obtenues dans le cadre de la procédure de consultation et de participation.

En parallèle à ces travaux, la halte Y-Parc a été approuvée pour l'étape d'aménagement 2035 de PRODES. La nouvelle halte doit être adaptée au développement urbain et intégrée dans le réseau de transport public local. Toutefois, elle ne remplit pas les critères de pertinence pour une intégration dans le SIS et sera coordonnée en dehors du plan sectoriel des transports.

Indications:

Néant

FO 7.3 Région d'Yverdon-les-Bains (nord)



FO 7.3 Région d'Yverdon-les-Bains (sud)

